

CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 14 DECEMBRE 2012

Compte-rendu

Étaient présents : Mmes et MM. Bernard THIVEND, Maire, Isabelle DEMEURE BESSON, Claude HUGUES, Eric MARTIN, Jean-Luc METTON, Adjoint, Laurent FROMENT, Gisèle AULOIS, Pascale MACHILLOT, René PROST, Philippe NEMOZ, Patrick TATU, Michel NELY et Marie-Pierre FAYOLLE

Absent : M. Georges PACAREAU

Absents excusés : Catherine BAILBE, Anne-Laure DAVID, Maryline BURNOT, Christian BUONO, Walter MASTON.

Public : Quatre personnes

Le compte-rendu de la réunion du 16 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

M. HUGUES présente la décision modificative n° 4 qui permet de régulariser des crédits de la section d'investissement. En dépenses, il s'agit principalement de l'ajustement annuel nécessaire suite aux échéances des emprunts à taux variable, en recettes, la subvention «amendes de police » a été encaissée sur le mois de décembre 2012.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
<i>Investissement</i>				
020 – Dépenses imprévues		4000.00 €		
1641 – Emprunts		1785.00 €		
2313 – 179 Acquisition démolition immeuble		922.00 €		
1322 – 102 Voirie				6 707.00 €
TOTAL		6 707.00 €		6 707.00 €

SALLE LAURENCERY, RÉNOVATION DU CHAUFFAGE, CRÉATION D'UN LOCAL POUR CHAUDIÈRE ET D'UN WC HANDICAPÉS - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITE CANTONALE

Les devis correspondants à la création d'un local et d'un wc handicapés pour la salle LAURENCERY. s'élèvent à 12 467.02 € H.T.

L'entreprise DESBENOIT a établi un devis de 8 047.30 € H.T. pour la réfection du chauffage (remplacement de la chaudière existante et de certains radiateurs)

POSE D'UN RIDEAU MÉTALLIQUE ET D'UNE PORTE MÉTALLIQUE DANS LE BÂTIMENT DU STADE - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITE CANTONALE

Le devis établi par l'entreprise VIAL GAYDON pour la pose d'un rideau et d'une porte métallique dans le bâtiment situé au stade s'élève à 2 730 € H.T.

FOURNITURE ET POSE SKYDOMES SALLE DES FÊTES – DEMANDE DE

SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITÉ CANTONALE

M. le Maire rappelle que la pose de panneaux photovoltaïques, sur une partie de la toiture de la salle des fêtes, est terminée.

Il reste la réalisation de trois exutoires de fumée ainsi que la pose de trois stores.

Le devis de l'entreprise J.M. CHARPENTE d'un montant de 7 539 € H.T.

Pour ces trois dossiers, le Conseil municipal décide la réalisation des travaux et sollicite de M. le Président du Conseil général une subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité cantonale.

RECENSEMENT POPULATION – REMUNERATION DES AGENTS

M. MARTIN, Adjoint, rappelle que le Conseil municipal a délibéré sur la création de 4 postes d'agents recenseurs.

Il convient maintenant de définir la base de leur rémunération ; il est proposé de retenir le taux du SMIC, sachant que les agents sont recrutés sur deux mois à temps non complet.

RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS (RASED) – CONVENTION ANNÉE 2012-2013

Mme DEMEURE BESSON, Première adjointe, Responsable de la Commission Enfance, Scolarité, Affaires Sociales, rappelle que le Conseil municipal a délibéré, le 28 novembre 2011, sur la participation de la commune aux frais de fonctionnement du RASED.

Dix-neuf communes avaient signé la convention qui fixait les conditions de la participation.

Le 22 novembre dernier une réunion a eu lieu en mairie de RENAISSON, en présence de Mme RAMOS, Inspectrice de l'Education Nationale, qui a précisé que le secteur d'intervention du Psychologue scolaire avait été modifié. Dix-sept communes sont maintenant concernées, il convient donc de rédiger une nouvelle convention.

Mme DEMEURE BESSON présente la convention applicable pour 2012/2013. Elle indique que la participation annuelle de chaque commune est fixée à 10 € par classe. Exceptionnellement une participation de 16 € par classe sera perçue pour compenser la subvention non versée par l'inspection académique pour l'achat en 2010 d'une valise pédagogique.

Le Conseil municipal entérine le projet présenté et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier. Le coût sera prévu au budget 2013.

GROUPAMA – REMBOURSEMENT SINISTRE

Suite au sinistre « grêle » en date du 6 juillet 2012 et aux dégâts causés sur des lampadaires, Groupama a mandaté un expert pour l'évaluation des dommages. Le montant des réparations réalisées est de 7 047.07 €.

Groupama propose un remboursement de 6 250.18 €, montant des réparations moins la franchise de 796.89 €. Le remboursement s'effectuera en deux fois, chèque de 4 488.42 € puis de 1 761.76 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement proposé. Celui-ci sera imputé à l'article 7788 du budget de la commune.

M. THIVEND précise que le remplacement des skydômes de l'école élémentaire ont également fait l'objet d'un remboursement par GROUPAMA.

AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA CRECHE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'aménagement des abords de la crèche

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire fera réaliser les travaux.

	Montant HT	% PV	Participation commune
Éclairage public des abords de la crèche	20 655.00€	68 %	14 046.00 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12. Le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Aménagement des abords de la crèche" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 15.années.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.